



CRITÈRES D'INSPECTION

EMPLACEMENT

- Essentiel**
- Le dépôt d'explosifs est situé dans un lieu où il ne met pas en danger la sécurité du public ou des travailleurs. Répond-il aux exigences concernant le rapport quantité-distance?
 - Le dépôt d'explosifs n'est pas situé trop près de produits inflammables, de lignes de transmission hydroélectriques, de tours à ondes ultra-courtes, de gazoducs enfouis ou d'autres équipements.
- Important**
- L'emplacement du dépôt d'explosifs est-il conforme à la description fournie dans la licence?
 - L'état du sol peut-il nuire à l'intégrité du dépôt d'explosifs (p. ex. marais, inondations)?
 - Les affiches portant le mot « explosifs » sont-elles affichées à un endroit convenable?

ÉTAT DU SOL

- Essentiel**
- Les coupe-feux sont-ils conformes à la description donnée dans la licence?

ÉTAT DE LA STRUCTURE

Dans cette section, l'intégrité de la structure est déterminée en fonction notamment de sa capacité à atténuer les effets d'une explosion, à éviter les projectiles et à protéger le contenu du dépôt d'explosifs. Les critères suivants permettent d'évaluer l'état de la structure :

- Essentiel**
- La construction du dépôt d'explosifs est-elle conforme à la description donnée dans la formule 10? Respecte-t-elle la norme?
 - La structure est-elle solide et pourra-t-elle servir aux fins auxquelles elle est destinée?
 - Les murs sont-ils endommagés ou effrités?
 - Les murs sont-ils capables de retenir la pierre concassée?
 - La hauteur des murs dépasse-t-elle de 15 cm au moins la hauteur des stocks?
 - Est-il possible de pénétrer à l'intérieur du dépôt d'explosifs sans surveillance? Le dépôt paraît-il en bon état et sûr?
- Important**
- La rouille, la peinture qui décolle ou d'autres effets d'un mauvais entretien peuvent-ils causer des dommages à l'intégrité de la structure?
 - Les directives spéciales sont-elles affichées?
- Souhaitable**
- Y a-t-il de la rouille, de la peinture qui décolle, des clous en saillie ou d'autres signes de mauvais entretien?

EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

La plupart des exigences relatives à la sécurité sont liées à la construction du dépôt d'explosifs. Il existe actuellement deux normes pour la construction des dépôts : celle qui s'applique aux dépôts en place, et la nouvelle norme, qui s'applique aux dépôts construits à partir du 31 mai 2001. Il est impossible d'énumérer de façon concise toutes les exigences relatives à la sécurité, dont certaines varient d'une norme à l'autre; c'est pourquoi le lecteur est invité à consulter la norme en cause. Toutefois, il est important d'évaluer les éléments suivants :

- Essentiel**
- Les mesures et le matériel de sécurité (p. ex. serrures, contrôles des clés et clés, structure des portes, accès, clôtures) donnent-ils les résultats attendus?
 - Le dépôt d'explosifs est-il intègre (voir État de la structure ci-dessus)?
 - Le dépôt d'explosifs est-il verrouillé?
- Important**
- L'accès au dépôt d'explosifs est-il interdit à toute personne non autorisée?
 - La porte ou le couvercle sont-ils ajustés au châssis, et les espaces entre la porte ou le couvercle et le châssis sont-ils conformes aux indications données dans la norme?
 - Le type de serrure utilisé a-t-il été approuvé (voir la liste des serrures)?
 - La porte ne dépasse pas le châssis.
 - Un arrêt de porte est intégré au châssis de la porte pour empêcher que celle-ci ne soit poussée vers l'intérieur (soudée par points).
 - Le boîtier de la serrure n'est soudé que par points et peut donc s'enlever facilement si quelqu'un tente de s'en servir pour tirer.
 - La porte ne comporte aucun élément qui pourrait permettre d'enrouler une chaîne ou d'arracher la porte (p. ex. boulons à oeillette).
 - Les autres dispositifs de sécurité sont-ils acceptables (clôtures, gardiens)?

ENTRETIEN

L'intérieur du dépôt d'explosifs est propre et ordonné. Les explosifs qui ne sont pas rangés sont dangereux; les grosses particules et les poussières peuvent rendre les explosifs plus sensibles. L'empilage et le rangement adéquats des explosifs facilitent la surveillance des stocks.

- Essentiel**
- Les explosifs sont-ils empilés au-dessus de la ligne d'empilage?
 - L'apparence générale de l'intérieur (il s'agit d'un point essentiel de la section État des explosifs):
 - est jugée inacceptable (composants d'explosifs séparés, cartouches d'emballage défectueuses)
 - nécessite des améliorations (saletés et autres choses du genre)
- Important**
- Les surfaces de métal sont-elles peintées?
 - Les ventilateurs sont-ils obstrués?
- Souhaitable**
- Y a-t-il une copie de la licence et des règles spéciales affichées dans le dépôt d'explosifs?
 - Y a-t-il des bandes de bois sur les murs ou une plinthe de 5 cm de largeur pour empêcher l'empilage près des murs ou des ventilateurs (exceptions : types 6 et 9)?
 - La ligne d'empilage est-elle visible et est-elle située à 15 cm plus bas que la hauteur des matériaux pare-balles (exceptions : types 6 et 9)?
 - A-t-on fourni des balais, des paillassons et des porte-poussière pour garder le plancher et la plate-forme propres?

ÉTAT DES EXPLOSIFS

Cette section traite de la condition et de l'apparence des explosifs, et prévoit l'obligation de rendre compte à l'égard de la sécurité et des explosifs.

- Essentiel**
- Le dépôt d'explosifs se situe-t-il sous les limites d'explosivité spécifiées dans la licence?
 - Les explosifs sont-ils compatibles (aucun détonateur n'est rangé avec des explosifs de sautage)?
 - Les emballages des explosifs sont-ils endommagés?
 - ils sont inacceptables (boîtes en décomposition, amollies ou abîmées)
 - ils nécessitent des améliorations (boîtes détériorées)
- Important**
- Y a-t-il des explosifs sortis de leur emballage original?
 - Dispose-t-on d'un registre et d'un registre de sauvegarde exacts de la gestion des stocks?
 - Dispose-t-on d'un registre exact des ventes, à l'intention des vendeurs?
 - Le numéro d'identification est-il indiqué sur toutes les boîtes?
- Souhaitable**
- Les articles contenus dans les boîtes ouvertes portent-ils le numéro de licence (bobines des cordons de détonateur, boîtes de détonateurs, etc.)?

COMPOSANTS ÉLECTRIQUES

- Essentiel**
- Les entrées des câbles électriques et les lignes de transmission aériennes sont situées à une distance d'au moins 15 m du dépôt d'explosifs et passent par un conduit souterrain.
 - Une tige de mise à la terre est requise à la dernière tige avant la ligne souterraine.
 - Aucun panneau solaire ou antenne de réception n'est installé sur le dépôt d'explosifs.
- Important**
- Si le dépôt d'explosifs est muni de téléphones, d'alarmes anti-effraction ou de voyants anti-effraction, ils doivent respecter ou excéder la norme de type 4X de l'AMEECC.

AUTRES

- Essentiel**
- Toutes les conditions exigées par l'inspecteur sont-elles respectées?
- Important**
- La licence ou une copie de la licence se trouve-t-elle sur les lieux du dépôt d'explosifs?
 - Pour les licences de zone, la formule en vigueur de l'avis de changement d'endroit est-il annexé à la licence et le registre a-t-il été envoyé?